



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARIOL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

Séance du 27 mars 2021 à 10 heures 30

Nombre de conseillers :

En exercice :	14
Présents :	8
Votants :	12
Absents :	6
Procurations :	4

Date de convocation :

21 mars 2021

Date d'affichage :

28 mars 2021

OBJET :

Compte rendu de la séance du
27 mars 2021

Le Conseil Municipal de la commune de MARIOL dûment convoqué s'est réuni en session extraordinaire, à huis clos à la Salle Polyvalente sise 20 route de Calville sous la présidence de M. Romain DEJEAN

Présents : M. Romain DEJEAN, Maire, Mme Pascaline ROCHE, première adjointe, M. Bruno FARIGOULE, deuxième adjoint, Mesdames et Messieurs Elodie LACOGNE, Virginie LEMASSON, Carine BEGON, Elise LAMAIN, Jacques PERDRIAUX.

Absents : Mme Aurélie GARCIA et M. Yohan PRZYBYL, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Anaïs KURTZ a donné pouvoir à Elodie LACOGNE,
Mme Géraldine DACHER-JOUFFRE a donné pouvoir à M. Jacques PERDRIAUX,
M. Frédéric GIRODEAU a donné pouvoir à M. Bruno FARIGOULE,
Mme Elisabeth CHAT a donné pouvoir à M. Romain DEJEAN.

Mme Elodie LACOGNE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- 1- Approbation du procès verbal du 6 février 2021 :** approuvé à l'unanimité.
- 2- Approbation du compte administratif de la commune – Année 2020 :** Monsieur le Maire sort de la pièce, M. Jacques PERDRIAUX tient la présidence pour le décompte des voix. Après délibération, à 11 voix POUR et 1 ABSTENTION, le compte administratif de la commune pour l'année 2020 dressé par Monsieur le Maire et dont la situation est la suivante est approuvé.

Section de Fonctionnement :

Dépenses	415 676.69 €
Recettes	428 316.44 €
Résultat de clôture exercice 2019	80 567.46 €
Résultat de l'exercice 2020	12 639.75 €
Résultat de clôture de l'exercice 2020	66 709.17 €

Section d'Investissement :

Dépenses	40 467.37 €
Recettes	52 364.88 €
Résultat de clôture exercice 2019	- 11 299.91 €
Résultat de l'exercice 2020	11 897.51 €
Résultat de clôture de l'exercice	-597.60 €

- 3- Approbation du compte de gestion de la commune – Année 2020 :** Après délibération, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier de Bellerive-sur-Allier et dont la situation est la suivante est approuvé à l'unanimité.

Section de Fonctionnement

Dépenses	415 676.69 €
Recettes	428 316.44 €
Excédent	12 639.75 €

Section d'Investissement :

Dépenses	40 467.37 €
Recettes	52 364.88 €
Excédent	11 897.51 €

4- **Affectation des résultats – Année 2020** : A l'issue du vote du compte administratif de la commune pour l'année 2020, la situation la suivante correspondant à l'affectation des résultats de l'année 2020 est approuvée à l'unanimité :

Résultat de Fonctionnement :

Résultat antérieur reporté	54 069.42 €
Résultat de l'exercice	12 639.75 €
Résultat à affecter	66 709.17 €
Solde d'exécution d'investissement	597.60 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 38 007.50 €
Besoin de financement	- 37 409.90 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	37 409.90 €
Report en fonctionnement R 002	29 299.27 €

5- **Vote du budget communal – Année 2021** : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les différentes dépenses et recettes inscrites au budget communal pour l'année 2021.

Section de Fonctionnement :

Dépenses et Recettes 484 245.27 €

Section d'Investissement :

Dépenses et Recettes 308 511.03 €

Après délibération, les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité le budget primitif de la commune pour l'année 2021.

6- **Versement à divers organismes** : Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les inscriptions budgétaires suivantes.

A noter que cette année, une enveloppe de 1 452.62 € est inscrite pour les associations de droit privé (article 6574). Cependant, le conseil municipal décidera du montant alloué aux associations au cas par cas. La demande sera faite sur le cerfa 12156 05 prévu pour cela et chaque projet sera examiné en conseil municipal. Lorsque les crédits seront épuisés, les demandes seront rejetées.

Les inscriptions budgétaires sont prévues comme suit :

- Article 65548 (Contributions organismes de regpmt)	20 432.00 €
- Article 6574 (Subv. Fonct. organ. dt privé)	2 700.00 €
- Article 657362 (Subv. CCAS)	3 950.00 €

7- **Ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 80 000 € auprès du Crédit Agricole Centre France** : adoptée à l'unanimité pour une durée de validité de 1 an pour faire face à l'attente entre le versement des aides et le paiement des factures de travaux des différents projets 2021.

8- Questions diverses :

- La question des déambulations et des déjections animales dans les lieux publics a été évoquée. Un rappel à la loi sera publié dans le bulletin municipal et ce sujet fera l'objet d'un débat lors du prochain conseil municipal afin de mettre en place des mesures pérennes.
- Après concertation avec le journal « La Montagne », la rédaction nous a confié que les convocations ne seront pas publiées tant que les séances sont à huis clos. En revanche, les comptes rendus pourront faire l'objet d'un article.

Fin de séance à 11h50

Le Maire, Romain DEJEAN

